

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Zoom sur... l'appel à projets Biodiversité dans les outre-mer

Bruno DUTREVE
chef de projet « Biodiversité outre-mer »
Département « Partenariats dans les territoires »
Direction des parcs naturels marins, des parcs nationaux et des territoires



9 avril 2018

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Contexte

Programme lancé le 26 février 2018

Premier programme de l'AFB, visant, dans l'ensemble des outre-mer (DROM et COM), à mobiliser et appuyer les acteurs et réseaux d'acteurs locaux engagés dans la préservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, aquatique et marine

S'inscrit dans la « feuille de route » de l'établissement public

Contribution à la mise en œuvre de la SNB et des stratégies « biodiversité » et plans d'actions locaux

Une attention particulière pour respecter la compétence « environnement » des COM

L'appel à projets : en bref (1/2)

CHAMP : préservation et valorisation de la biodiversité, éducation à la nature (projets intégrés, hors programmes de recherche)

Objectif I : Maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques

Objectif II : Conserver les espèces, de faune et de flore sauvages, prioritaires pour l'action publique et leurs habitats

Objectif III : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles

Objectif IV : Contribuer à la connaissance partagée et à l'éducation à la nature

Objectif V : Renforcement des capacités des gestionnaires d'espaces naturels

TERRITOIRES CONCERNÉS : ensemble des outre-mer français
(composante terrestre, aquatique et marine)

MONTANT : quatre millions d'euros maximum, en deux sessions de dépôt des dossiers, d'un montant prévisionnel de deux millions d'euros chacune.

L'appel à projets : en bref (2/2)

BÉNÉFICIAIRES : acteurs associatifs, socio-économiques et institutionnels, à l'exception des personnes physiques et des services de l'État.
Consortium possibles et encouragés

TAUX D'AIDE DE L'AFB : jusqu'à 80 %, dans le cas général
(jusqu'à 100 % pour les structures de statut associatif)

**MONTANT D'AIDE
DE L'AFB** : 1 000 à 300 000 euros

**DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES CANDIDATURES** :
27/04/18 (session 1) puis 1/09/18 (session 2)

DÉLAI MAXIMUM DE MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DE L'OPÉRATION :
30 mois à compter de la date de contractualisation de l'aide



Un ancrage territorial fort

« Relais locaux » de l'AFB :

Guadeloupe : Parc national

Guyane : Parc amazonien

La Réunion : Parc national

Mayotte : DEAL

Martinique : DEAL

Polynésie française : antenne AFB

Nouvelle-Calédonie

et Wallis-et-Futuna : antenne AFB

Saint-Pierre-et-Miquelon : Dir. Territoires, Alimentation et Mer (DTAM)



(TAAF, **Saint-Barthélemy** et **Saint-Martin** : services centraux AFB)

Un ancrage territorial fort

Rôle des structures « relais local » :

- relayer localement l'information de lancement de l'AAP (partenaires et médias),
- soutien au montage des dossiers auprès des porteurs (explications, recommandations, etc.) : permanences, réunions, ...
- instruction administrative des dossiers,
- pré-évaluation des dossiers,
- installation puis animation des comités locaux consultatifs.
(mais pas de gestion financière)

Soutien des DEAL non « relais local » :

- appui auprès du relais local (Parc amazonien et PN Réunion),
- implication dans le comité local consultatif de pré-sélection.



Des outils d'instruction partagés

Formalisation d'un guide d'aide à l'instruction et à l'évaluation co-portées (AFB-relais locaux) des dossiers de candidature :

- * Description de l'organisation opérationnelle (entre AFB et relais locaux)
- * Mise à disposition d'outils communs et partagés :
 - * Check-list des pièces constitutives d'un dossier,
 - * Courriers type (réception « complet » / « incomplet »....),
 - * Fiche d'évaluation d'un dossier de candidature,
 - * Foire aux questions,
 - * etc.

Objectifs :

- faciliter le travail des coordonnateurs locaux,
- harmoniser la procédure d'instruction et d'évaluation,
- garantir un traitement homogène des dossiers de candidature, quel que soit le lieu de dépôt

Une sélection collégiale des projets

* Des comités locaux consultatifs :

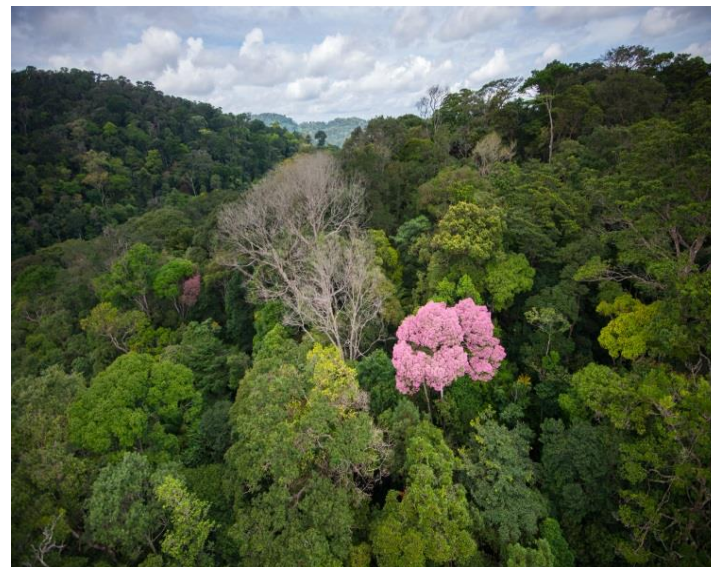
(Etat, collectivités, établissements publics, AFB, personnes qualifiées ...)

(ou COPIL Te Me Um, pour les micro-projets Te Me Um)

Rôle : pré-sélection collégiale, au plus près des priorités locales de chaque territoire (cinq critères d'évaluation)

* **Un comité national de sélection (AFB)** :
(DG, Directions « métiers » et Dir. Com.)

Rôle : proposer une liste de projets lauréats, en recherchant une répartition aussi équilibrée que possible de ces projets, à l'échelle de l'ensemble des territoires, dans les différentes thématiques de l'AAP et sur les différents milieux



Les premiers retours informels positifs (1/2)

- * **Fort intérêt ressenti pour le programme**
(*cf. questions reçues et la participation aux réunions locales de présentation*)
- * **Mobilisation des gestionnaires d'espaces naturels**
- * **...mais aussi de nouveaux acteurs**
(*cf. petits porteurs , hors réseaux naturalistes : entrepreneurs, ...*)
- * **Volonté d'ancrage territorial du programme bien perçue**
(*cf. implication/sensibilisation d'élus locaux*)
- * **Mise en lien facilitée de projets similaires sur des territoires différents, favorisant l'échange d'expériences entre porteurs**
(*via la mise en réseau du groupe des coordonnateurs du programme*)
- * **Financement « jusqu'à 100 % des dépenses éligibles » pour les associations : une réponse adaptée à la situation des outre-mer**

Les premiers retours informels positifs (2/2)

*** Possibilité de co-financer un projet déjà monté**

(cf. pas de taux d'aide « plancher » ; montant plancher d'aide : 1000 euros)

*** Programme plus souple qu'un programme européen**

(cf. montage et gestion de projet)

*** ... Mais aussi l'expression de besoins :**

- à l'accompagnement au montage de projets et au suivi de mise en œuvre des projets (petits porteurs) ;
- pour le financement d'actions de «développement des connaissances » (gestionnaires)

Éléments qui viendront nourrir la réflexion à engager pour préciser la forme que prendra ce soutien de l'AFB aux initiatives locales dans les années à venir

Pour aller plus loin

Bruno DUTREVE, chef de projet
site de Vincennes, 01 45 14 37 15
bruno.dutreve@afbiodiversite.fr

Sébastien FLORES, chef de département
site de Vincennes, 01 45 14 88 78
sebastien.flores@afbiodiversite.fr
<https://www.linkedin.com/in/floressebastien>



Pour en savoir plus :
site internet AFB
